



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Tchad

Question écrite n° 95090

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les événements qui se déroulent actuellement au Tchad. Le climat plus que tendu sur place n'est pas de bon augure avant les élections qui se dérouleront le 3 mai. Des mouvements rebelles remettent en cause un certain nombre de principes décidés par le président tchadien Idriss Déby. Aussi il souhaite connaître la position de la France sur cette question, et si la France entend réagir vis-à-vis du président Déby.

Texte de la réponse

Le Tchad est un pays dont l'unité nationale, la souveraineté et la stabilité doivent être soutenues. Le président Déby, lors de sa ré-élection en 2001, a opté pour des choix visant à assurer la réforme de son pays. Ces choix ont été réaffirmés lors de sa récente investiture du 8 août 2006, faisant suite à sa seconde réélection. Tout au long de la crise tchadienne, entre octobre 2005 et avril 2006, la France a tenu à établir la distinction qui s'impose entre les rébellions armées et les partis politiques légalistes, avec lesquels elle a maintenu un contact. C'est pourquoi la France incite le gouvernement tchadien à favoriser les voies du dialogue avec son opposition politique et la société civile, dès lors que ces interlocuteurs institutionnels ne prônent pas le recours à la violence. Avec l'Union européenne, qui a entamé un dialogue politique avec le Tchad, au titre de l'article 8 de l'Accord de Cotonou, la France considère que les élections présidentielles qui viennent de se tenir au Tchad, de même que les échéances électorales à venir, en 2007, peuvent et doivent être l'occasion pour la nation tchadienne d'un dialogue constructif et concret, susceptible d'aboutir à la réconciliation et à la stabilité du pays.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95090

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5283

Réponse publiée le : 14 novembre 2006, page 11793